

Inf'eau

Avoine - Beaumont-en-Véron - Huismes - Savigny-en-Véron - Grand Ballet (Chinon)

! Eau & assainissement : ce qui change

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) a repris en régie l'eau potable et l'assainissement collectif suite à la fin de contrats privés. La gestion clientèle et la facturation des redevances d'eau potable et d'assainissement sont confiées à un prestataire (Véolia) pour une durée de 3 ans.

- Par conséquent, **pour les réclamations, demandes de renseignement ou démarches liées à la facturation** (demande, mutation ou résiliation d'abonnement, modification des données clients, paiement des factures...) ainsi que pour **toute demande d'intervention technique** (ouverture ou fermeture de compteur, création ou renouvellement de branchement d'eau potable ou d'assainissement, réseau bouché). Vous devez contacter Véolia au **0 969 323 529** (numéro non surtaxé) accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 18h, hors jours fériés.

- Pour toute **demande d'intervention technique urgente** en dehors des heures d'accueil téléphonique, vous pouvez contacter l'astreinte du eau et assainissement de la CC CVL au 06 83 36 10 27

Installation de la télérelève

Le système de télérelève sera installé sur l'ensemble des compteurs eau de mai à décembre 2018. Le renouvellement des compteurs d'eau sera réalisé par l'entreprise M2O City.

Ce nouveau service permet de suivre votre consommation en temps réel via un portail internet et d'être alerté en cas de surconsommation (fuite).

Le règlement de service est téléchargeable sur www.cc-cvl.fr